



refus d'indemnisation par le ctac

Par **raphansangy**, le **28/01/2011** à **21:39**

Bonjour, je suis un ancien militaire, je me suis engagé le 01 novembre 2005 (fin de contrat: 01 novembre 2010) pour une durée de 5 ans, en 2010, on m'a proposé de renouveler ce contrat, ce que j'ai fait! J'ai donc résigné pour une durée de 3 ans. Au mois d'octobre 2010 j'ai pris la décision d'arrêter l'armée, j'ai donc fait une demande de non renouvellement de contrat, celle-ci a été acceptée et j'ai donc été rayé des contrôles le 01 novembre 2010. J'ai par la suite fait ma demande d'indemnisation, celle-ci m'a été refusée, le motif était le suivant: "démission". Étant allé au terme de mon contrat initial de 5 ans et n'ayant pas commencé le deuxième, j'aimerais savoir si ce refus d'indemnisation était normal, merci d'avance pour votre aide